

## **Questions**

Je suis en train d'actualiser notre offre mais je me demande :

1. S'il faut joindre à la nouvelle offre, le contrat de services professionnels qui fait l'objet de l'annexe A de la consultation ;
2. Si oui, je ne comprends pas la différence entre les deux options 1 et 2 : je pense que nous relevons de l'option 1. Pouvez-vous me le confirmer ?
3. Si oui (= option 1), faut-il que je supprime tout le paragraphe associé à l'option 2 ?

## **Réponses**

L'annexe A contient deux documents, le modèle de contrat que le PNUD à signer avec la firme qui gagnera le marché ainsi que les termes et conditions générales applicables au contrat de service. Aucun soumissionnaire doit remplir ce document pour le moment. C'est juste un modèle.